

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Meaux
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°64/11-2017

-oOo-

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 07 NOVEMBRE 2017

DATE D’AFFICHAGE : 07 NOVEMBRE 2017

-oOo-

OBJET : NOUVEAUX TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. Jean-Jacques RÉGNIER

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie à 20H30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie POTTIEZ-HUSSON, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON, M. Jean-Marc BOULARAND, Mme Thérèse ROCHE, M. René GARCHER, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Jeannine GROSSIER, M. Jacques COCHARD, M. Jean-Luc DUPIEUX, M. Jacques KAJETANEK, M. Bernard BOYER, Mme Françoise TONNEAUT, Mme Brigitte PICILI, M. Laurent BOUVIER, Mme Sylvie BRAILLON, Mme Armelle BERCEVILLE, M. Cyrille MAHIEU, Mme Julie HARENZA, M. Cyril LONG, M. David CHARPENTIER et Mme Evelyne LESAUNIER.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- M. Joseph NOIRAN	à	M. Jacques COCHARD
- Mme Sylvie RICHEFEU	à	M. Jean-Marc BOULARAND
- Mme Christine DAUDON	à	M. René GARCHER
- Mme Clotilde MESSAGER	à	Mme Thérèse ROCHE
- Mme Patricia LHUILLIER	à	M. Cyril LONG
- M. Daniel ETIENNE	à	M. Antoine BOHAN
- M. Arnaud-Fabrice MIEMOUNITOU	à	M. David CHARPENTIER.

ABSENT : M. Philippe BOUYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. Cyril LONG et Mme Armelle BERCEVILLE ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2331-4 ;

VU le Code de la Voirie Routière et, notamment son article 113-2 ;

VU la délibération N° 87/12-2015 en date du 10 décembre 2015 fixant les tarifs de la redevance pour occupation temporaire du domaine public (droits de place du marché ainsi que l'occupation temporaire du domaine public) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une revalorisation de certains tarifs pratiqués ;

Monsieur Jean-Jacques RÉGNIER propose les tarifs ci-joints annexés et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À LA MAJORITÉ ET 4 ABSTENTIONS (M. Cyril LONG, Mme Patricia LHUILLIER, M. David CHARPENTIER et M. Arnaud-Fabrice MIEMOUNITOU) ;

- **ADOpte** les tarifs proposés en annexe et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Communal à l'article 7336 – Droits de place -.
- **PRÉCISE** que cette délibération ne s'appliquera pas aux droits de place de la fête foraine ainsi qu'à l'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Valérie POTTIEZ-HUSSON.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 22 NOV. 2017

de sa publication ou affichage le : 22 NOV. 2017